

Mairie d'ANCEAUMEVILLE  
Département de la Seine-Maritime  
Arrondissement de Rouen  
Canton de Bois-Guillaume

Séance du 18 décembre 2023

Tél : 02 35 32 59 72

Fax : 02 35 32 10 53

L'An deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Yves FOUCAULT, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 12 décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Quorum atteint

Absents : 4

Procurations : 3

Nombre de votes : 14

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FOUCAULT Yves - LANGLOIS Jean-Marie - LE GALL Régis - APPIN Jean-Jacques - BELIN Fabien - COUESNON Delphine - GODARD Harmony - GRIPON Cyrille - LEFEBVRE Mélanie - RENARD Adrien - TORCHY Odile.

Etaient absents excusés :

Madame THOMAS Claude a donné sa procuration à Monsieur LANGLOIS Jean-Marie  
Monsieur GROBELNY Julien a donné sa procuration à Monsieur RENARD Adrien  
Monsieur QUINTINO David a donné sa procuration à Madame COUESNON Delphine  
Madame LARCHEVEQUE Carole

Désignation du secrétaire de séance : Madame COUESNON Delphine, Conseillère Municipale

### ➤ Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents le procès-verbal du 13 novembre 2023.

### 2023-55 : Décision Modificative n°2 : transfert de 34 euros du chapitre 011 au chapitre 67

Après vérifications des comptes, la trésorerie nous informe que nous avons un dépassement de 33.68 euros à l'article 673 « titres annulés sur exercice antérieur ». En effet, le Budget Primitif prévoyait 100 euros au chapitre 67 et suite à la délibération n°2023-35 nous avons annulé 133.68 euros (Bons Temps Libre) d'où ce dépassement. Il convient donc de basculer l'argent de l'article 60612 chapitre 011 à l'article 673 chapitre 67 afin de pouvoir régulariser la situation.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie – Electricité	34.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>34.00 €</b>	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		34.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>		<b>34.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, à l'unanimité,**  
- **D'accepter la décision modificative n°2** dans les conditions ci-dessus,  
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

Arrivée de Madame LARCHEVEQUE Carole

Nombre de conseillers présents : 12

Quorum atteint

Absents : 3

Procurations : 3

Nombre de votes : 15

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs FOUCAULT Yves - LANGLOIS Jean-Marie - LE GALL Régis - APPIN Jean-Jacques - BELIN Fabien - COUESNON Delphine - GODARD Harmony - GRIPON Cyrille - LARCHEVEQUE Carole - LEFEBVRE Mélanie - RENARD Adrien - TORCHY Odile.

**Etaient absents excusés** :

Madame THOMAS Claude a donné sa procuration à Monsieur LANGLOIS Jean-Marie

Monsieur GROBELNY Julien a donné sa procuration à Monsieur RENARD Adrien

Monsieur QUINTINO David a donné sa procuration à Madame COUESNON Delphine

## **2023-56 : Fonds de concours Communauté de Communes Inter Caux Vexin voirie 2024 : 2560.50 euros pour la route des Cambres en fonctionnement**

Vu les dispositions du CGCT et notamment celles des articles L5214-1 et suivants et particulièrement de l'article L5214-16 V, dans sa rédaction issue de la loi du 13 août 2004 « Libertés et responsabilités locales »

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la communauté de communes et la charte de voirie de la CCICV,

Vu la délibération de la Communauté de communes du 12 Décembre 2017 actant la mise en place de fonds de concours voirie et leur inscription dans les statuts de la CCICV

Considérant que la CCICV s'est vue transférée des compétences au titre notamment de l'article L5214-16-II du CGCT et notamment celle de la voirie,

Considérant que l'article L5214-16-V du CGCT dont la rédaction issue de la loi du 13 août 2004 permet, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement », le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que le versement de ces fonds est soumis aux accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux exprimés à la majorité simple,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,

**Le conseil municipal décide**, après en avoir délibéré, **désigne par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Madame Torchy, Monsieur Appin, Monsieur Belin) d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin en vue de participer au financement du programme voirie de 2024, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement soit environ :

**⇒ 2 560.50 euros pour la route des Cambres**

**L'imputation en fonctionnement** pour un montant de **2 560.50 euros** s'effectuera à l'article 657351 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités de rattachement » du Budget Primitif 2024.

Fin du Conseil Municipal à : 20h55

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre

Le Maire, Yves FOUCAULT



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Foucault". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE D'ANCEAUMEVILLE" at the top and "SEINE-MARTIME" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crown above. The seal is surrounded by a decorative border.

Le secrétaire de séance, Delphine COUESNON

FOUCAULT Yves		GODARD Harmony	
LANGLOIS Jean-Marie		GRIPON Cyrille	
LE GALL Régis		LARCHEVEQUE Carole	
APPIN Jean-Jacques		LEFEBVRE Mélanie	
BELIN Fabien		RENARD Adrien	
COUESNON Delphine		TORCHY Odile	